53e ANNEE. — N° 41 VENDREDI 11 AVRIL 1913.

5c. Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

L'Institut international d'agriculture

L'histoire de la création et du fonctionnement, le but poursuivi par l'Institut international d'agriculture sont peu connus du grand public, pour ne pas dire inconnus. C'est cependant toute une organisation nouvelle qui peut, et qui doit rendre les services les plus éminents aux agriculteurs du monde entier, lorsque son installation sera définitive, lorsqu'elle possèdera une méthode, une continuité de vues que le défaut d'expérience ne lui a peut-être pas encore permis d'acquérir.

L'Institut international d'agriculture a son siège à Rome. Il fut conçu par un américain. M. Lubin, qui réussit à intéresser à son projet le roi d'Italie. Celui-ci provoqua en 1905, à Rome, une conférence internationale à laquelle assistaient les représentants de nombreux Etats et, après des discussions aussi passionnées que l'autorisait le caractère diplomatique de la conférence, le champ de l'activité du futur Institut fut nettement délimité dans une convention que signèrent les délégués des puissances.

Les frais occasionnés par le fonctionnement de l'Institut sont couverts, pour la plus grande partie, grâce à une subvention annuelle fixe de trois cent mille francs, accordée par le roi d'Italie qui a fait en outre édifier de ses deniers le palais où les délégués permanents abritent leurs travaux et à la participation des Etats représentés qui contribuent aux dépenses dans la proportion qui leur convient. Mais l'action des Etats est d'autant plus forte que leur allocation est plus élevée : on a en effet admis que les Etats pourraient, selon leur cotisation, disposer dans les délibérations de l'assemblée générale annuelle ou du Comité, d'un nombre de voix variant de un à cinq. La France, pour sa part, assure une subvention de vingt-quatre mille francs à l'Institut, elle est représentée à Rome par un délégué fort distingué, vice-président du Comité permanent.

C'est ce Comité qui, tout en se cantonnant dans les attributions déterminées par la Convention de 1905, dirige effectivement l'Institut. Il recueille, dans tous les pays du monde, des renseignements détaillés, qu'il coordonne, sur la *véritable* situation agricole. Il fait connaître aux cultivateurs et aux commerçants intéressés, par des publications mensuelles comportant des éditions française, allemande, italienne, anglaise, espagnole, l'état des récoltes dans les différents pays, le stock des céréales et des produits agricoles, les cours, les conditions des marchés.

L'Institut joue l'office de régulateur : centralisant ainsi régulièrement, les données qu'une organisation d'Etat seule peut fournir, il s'oppose par l'unique vertu du chiffre, sans inutile commentaire, à certaines spéculations qui provoquent dans un but connu, des fluctuations que trop souvent rien ne justifie. Il rapproche le producteur du consommateur ; il documente impartialement le commerçant et le négociant sur le prix des matières premières.

Mais l'Institut ne répondrait évidemment pas de façon complète à la pensée de ses fondateurs s'il se bornait à vulgariser la statistique mondiale. Il lui appartient également de fournir des renseignements précis, puisés aux meilleures sources, sur les transformations que subit, dans les différents pays, la technique agricole, sur les améliorations données à la culture et à l'élevage, au machinisme ; de se tenir au courant des changements de la législation et d'établir un vaste répertoire constamment annoté, sans cesse mis à jour, où toutes les nations peuvent puiser.

La bibliothèque de l'Institut doit être la plus riche de l'univers au point de vue agricole, recéler des références de toute nature ; et il est juste de reconnaître d'ailleurs que tous les efforts du Comité permanent tendent à en rendre l'usage facile, grâce à un classement méthodique et minutieux.

L'Institut signale les maladies qui atteignent les végétaux et indique les soins à prendre pour en prévenir l'extention : ce n'est pas l'un des côtés les moins intéressants de sa mission. Enfin, il centralise tous les renseignements sur les questions d'ordre économique relatives à l'agriculture, et permet ainsi des rapprochements nécessaires en ce qui concerne les œuvres — dont le développement a été si rapide pendant ces dernières années — de coopération ou de crédit. La part qu'il est appelé à prendre à l'élaboration des travaux législatifs doit devenir de plus en plus considérable ; il est l'interprète désigné, auprès de chacun de ses mandants, des desiderata émis par les Congrès agricoles nationaux ou internationaux ; il peut appeler l'attention sur des vœux intéressants et suggérer d'utiles réformes dans la législation agricole.

En dépit des difficultés que lui impose sa constitution même et des intérêts parfois opposés des divers pays représentés au Comité permanent ou aux assemblées générales, l'Institut international d'agriculture, tout en ne manifestant son activité que sous les réserves prévues par la convention qui a réglé les conditions de son fonctionnement, remplit une tâche très noble.

C'est une agence mondiale de renseignements — si j'ose dire — absolument impartiale. C'est aussi un organe de centralisation unique pour les études techniques ou économiques et la prophyloxie agricole. Enfin, tout en respectant l'esprit et la lettre de sa charte, il peut servir de trait d'union entre les groupements agricoles et les gouvernements. L'Institut ne compte pas encore quatre ans d'existence ; la période d'organisation et de tâtonnements a été forcément assez longue. Mais il est à présumer qu'avant peu il répondra entièrement aux espérances qu'a fait naître sa création.

Adrien DARIAC,
Député de l'Orne.

L'arbre à tout faire

C'est le cocotier.

Ses feuilles sont employées par les indigènes à faire des toitures, imperméables aux plus fortes averses, et leurs nervures, très solides, servent de lattis. De la sève même de l'arbre, on tire un alcool ; le cœur de l'arbre est comestible et excellent disent ceux qui y ont goûté.

Le fruit est plus extraordinaire encore : le bois de la noix est un combustible incomparable pour sa richesse en calories ; on en fabrique également des boutons qui remplacent ceux de corozo.

L'albumen sert à faire le coprah employé dans la stéarinerie, la savonnerie, l'huilerie, l'industrie du beurre et des graisses, ou encore dans la confection du « dissivated coconut », sorte de farine granulée très employée dans les pâtisseries anglaise et américaine.

Enfin, l'eau contenue dans la noix peut, non seulement servir à désaltérer le voyageur, mais aussi à fabriquer une excellente liqueur.

Ce n'est pas un arbre, c'est un magasin.

ANCIENS ET MODERNES

Vous savez que, n'ayant pas les moyens de payer un Millet douze cent mille francs, et dédaigneux de la peinture honnête, de la « bonne ouvrage », du travail solide et soigné, Georges Courteline s'est offert une galerie de grotesques.

M. Jacques Seligman, lui, convoque les Américains, depuis quelques jours, à visiter un musée de faux.

Son but serait de mettre en garde le public contre les aimables farceurs qui vous fabriquent des Rembrandts, des Titiens, des Murillos et des Corots à la grosse.

Et les toiles qu'il expose lui viendraient de riches collectionneurs.

Il y en aurait donc pour convenir qu'on les a fichus dedans et pour vouloir que d'autres bénéficient de leurs mécomptes !

Franchement, je ne le crois pas.

Je croirais plutôt à la joyeuse plaisanterie d'un mystificateur qui, — lorsque MM. les experts auront assez longtemps ricané devant ses croûtes, pastiches ou copies, stupéfaits qu'on ait pu se tromper sur la valeur de tels morceaux, — leur dira, le sourire aux lèvres :

— Oui ? Eh ! bien, tous sont des tableaux de maître absolument authentiques...

Et qui le prouvera.

D'ailleurs, ce serait drôle.

INFORMATIONS

Au Maroc

Dans le Gharb

Le général Lyautey a fait, le 1er et le 2 avril, une rapide tournée d'inspection dans le Gharb pour se rendre compte notamment de l'état d'avancement des travaux du chemin de fer militaire de Kenitra à Meknès. Il a utilisé la voie construite sur 31 kilomètres jusqu'à Sidi-Kahia, d'où elle se prolonge complètement terminée sur 27 kilomètres et d'où elle atteindra, vers le 10 avril, Dar-Belhamri, à 67 kilomètres de Kenitra.

Les travaux sont activement poussés entre Dar-Belhamri et Meknès.

D'autre part, les raccordements de Kenitra à Salé et à Rabat seront commencés pour relier cette voie à la ligne de Casablanca à Rabat.

Les résultats obtenus ont provoqué l'admiration du général Lyautey, qui a vivement félicité les services du génie, déclarant qu'ils avaient accompli un tour de force.

La voie permettra incessamment d'assurer le ravitaillement rapide de Meknès et de Fez en évitant les inconvénients de l'ancienne ligne d'étapes.

Le général Lyautey a examiné la vallée du Sebou. Il a constaté que la navigabilité du fleuve se présentait dans des conditions favorables, qui seront améliorées plus tard par les travaux étudiés actuellement par le service des travaux publics.

Le général Lyautey a examiné les plans d'extension des villes de Mehediya et de Kenitra. Il a visité plusieurs exploitations agricoles florissantes.

Le relèvement de la solde des officiers

Le ministre de la guerre vient de faire à un de nos confrères des déclarations précises en ce qui concerne son intention de relever la solde de nos officiers et sous-officiers, dont la situation, on le sait, est en général peu brillante. M. Etienne, dès son retour au ministère de la guerre, s'est préoccupé de la question, et a chargé le chef de l'état-major général, le général Joffre, de préparer un projet relevant sensiblement la solde des officiers.

Il est probable que cette élévation consistera dans une augmentation uniforme pour tous les grades. Rien jusqu'ici n'a été décidé définitivement. Cette augmentation sera d'environ 200 francs par mois. En outre, les sous-officiers rengagés verront également leur solde améliorée.

Cette augmentation ne sera pas faite par voie budgétaire, en raison de la dépense considérable qu'elle entraînera. Un projet de loi sera déposé sur le bureau de la Chambre le plus tôt possible, peut-être dans quelques semaines, et le ministre de la guerre espère que la commission de l'armée, la commission du budget et la Chambre feront en sorte que ce projet soit voté cette année même, afin qu'il puisse être appliqué dès 1914.

Les Cheminots révoqués

M. Louis Barthou, président du conseil des ministres, assisté de M. Thierry, ministre des travaux publics, a eu mardi une entrevue avec les présidents et directeurs des Compagnies de chemin de fer.

Comme suite au vote de la Chambre du 29 mars dernier, le gouvernement a très vivement insisté auprès des Compagnies pour obtenir d'elles, après une nouvelle révision des révocations prononcées à la suite de la grève de 1910, la réintégration d'un certain nombre d'agents.

Les présidents et directeurs ont réitéré les réponses faites par eux aux précédents gouvernements dans des circonstances analogues.

Ils ont affirmé que leurs responsabilités et les nécessités de la discipline ne leur permettaient d'envisager aucune mesure de cette nature ; que, d'ailleurs, ainsi que l'ont reconnu de précédents ministres, avec l'approbation de la Chambre, ils considèrent la question des révocations de 1910 comme définitivement réglée. Ils ont ajouté qu'ils sont prêts dans l'avenir, comme ils l'ont fait dans le passé, à venir pécuniairement et dans la plus large mesure en aide à toutes les situations intéressantes qui leur seraient signalées.

La loi militaire devant le Reichstag

Après le discours du chancelier, le ministre de la guerre, M. de Heeringen, est monté à la tribune.

Son discours est presque exclusivement technique ; il est subordonné à cette idée, que si les autorités militaires ont tenu à augmenter considérablement le chiffre des effectifs en temps de paix, ils attachent plus d'importance encore à la bonne organisation intérieure de l'armée.

M. de Heeringen expose les motifs des principales formations nouvelles projetées. Il montre le soin que l'on prendra pour renforcer les troupes de couverture. L'accroissement général des effectifs améliore non seulement la qualité des troupes, mais facilite la mobilisation.

« Les projets de lois qui vous sont présentés, conclut M. de Heeringen, n'ont pas pour but de faire faire un bond à l'organisation de l'armée en temps de paix, mais ils tendent à réaliser un développement solide et réfléchi de la puissance militaire de l'Allemagne. »

Le député socialiste Haase à la tribune

Le député socialiste Haase monte à la tribune.

Il fait tout d'abord la critique du discours du chancelier, dans lequel il ne relève qu'une vague phraséologie. On aurait pu avec ce discours justifier tout aussi bien une augmentation de 10.000 hommes qu'une de 136.000 hommes.

Le député Spahn expose ensuite le point de vue du centre, qui est favorable à la loi.

Le député Liébert, conservateur, regrette que cette loi n'ait pas été présentée il y a un an et demi ; elle aurait permis à l'Allemagne de se tirer à meilleur compte de l'affaire marocaine.

Le député Bassermann, chef du parti national libéral, monte à la tribune.

Il estime que le projet de loi répond aux nécessités de la situation internationale. L'Allemagne renoncerait à tout, si elle ne tenait pas à se faire écouter et à avoir la liberté de jouer des coudes.

Le mouvement nationaliste en France a son origine dans l'envoi d'un navire allemand à Agadir, procédé auquel la susceptibilité et la vanité françaises se sont manifestement montrées très sensibles ; mais le mouvement n'a pas diminué depuis que l'Allemagne a renoncé au Maroc.

La campagne contre le « Made in Germany » en est la preuve.

L'orateur conteste que le projet de loi allemand ait déclanché en France le rétablissement du service de trois ans.

Le parti libéral votera le projet.

Le député conservateur Canitz prend la parole.

Il déclare que la loi militaire est une œuvre pacifique de premier ordre.

« En France, comme en Allemagne, dit-il, des protestations contre la loi militaire se sont déroulées de façon pitoyable. M. Jaurès fut accueilli aux cris de : « A Berlin ! » un cri que nous connaissons depuis 1870. Faisons en sorte que la France ne vienne pas à Berlin un de ces jours.

« Ni les socialistes français ni les socialistes allemands ne feront tomber les projets militaires présentés dans leurs pays respectifs. »

Le député radical Muller, monte à la tribune.

Il se demande si un tel accroissement des effectifs de l'armée allemande est absolument nécessaire pour la sécurité de l'empire.

« Jusqu'où iront, dit-il, ces armements ? Cela ne peut continuer ainsi, d'autant plus qu'un danger nous menace : c'est que l'année prochaine nous apporte une nouvelle loi navale. Et quant à la présente loi militaire, on y laisse assez de lacunes pour qu'elle en appelle une autre dans deux ans.

Les Alsaciens-Lorrains contre les nouveaux projets militaires

Les délégués du centre alsacien-lorrain ont tenu leur réunion générale à Strasbourg.

N'ayant pas voulu prendre part à la manifestation de Mulhouse, ils ont examiné séparément la question des armements.

Ils ont invité les députés du centre au Reichstag à voter contre les nouveaux projets de loi militaire et d'impôts de couverture.

L'enseignement religieux en Espagne

Le Conseil de l'instruction publique, discutant la question de l'enseignement religieux, dans les écoles primaires, a repoussé d'abord une motion exigeant des pères de famille désireux que l'enseignement religieux ne soit pas donné à leurs enfants à l'école, la garantie qu'ils leur donneraient eux-mêmes un enseignement moral suffisant.

Le Conseil a adopté ensuite un rapport ainsi conçu :

Article premier. — L'enseignement religieux continuera à être donné dans les écoles primaires de la même manière que jusqu'à présent.

Article second. — Seront exemptés de le recevoir, les enfants dont les pères professent une autre religion que la religion catholique et les enfants dont les pères, quoique catholiques, en exprimeront le désir et s'engageront à leur donner chez eux cet enseignement.

Le Conflit Balkanique

Le Roi Nicolas répondrait par l'abdication à la violence

Le roi Nicolas a fait savoir aux ministres des puissances que si on usait de violence à son égard pour empêcher le Monténégro de continuer le siège de Scutari, il était décidé à abdiquer. Et il fait prévoir, en outre, qu'en ce cas, le peuple monténégrin s'annexerait à la Serbie.

Le commencement du blocus

Le vice-amiral anglais commandant la flotte internationale a fait savoir que sa première communication ayant été adressée le 5 avril au gouvernement monténégrin, le blocus commencerait à courir à partir du 8 avril au soir.

Conformément aux ordres qu'ils ont reçus, les transports de troupes serbes prêts à partir à destination de l'Albanie, reviennent à terre. Le débarquement a commencé.

La Grèce ne peut plus prêter son concours

Le gouvernement grec a fait savoir au gouvernement serbe que par suite de la démonstration navale des puissances devant le Monténégro, il ne pouvait plus désormais assurer le transport des troupes serbes à destination de Scutari. Le dernier transport date d'ailleurs du 1er avril.

Un engagement gréco-turc

Les hostilités gréco-turques ont repris de façon inattendue à Clazomènes, sur les côtes d'Asie-Mineure. Des troupes ottomanes y étaient concentrées probablement dans le but de tenter un coup de main sur Chio.

Le contre-torpilleur « Keravnos » bombarda inopinément leur campement, tuant 8 Turcs et en blessant 120.

Escarmouches sur terre et sur mer

L'ennemi a attaqué du côté de Tchataldja nos positions situées sur les hauteurs à l'ouest de Tchanaktcha et de Kastania. Nos détachements ont repoussé cette attaque. Dans le courant de la journée de lundi, un léger combat d'infanterie s'est produit entre l'ennemi et des détachements ottomans qui s'avançaient vers les hauteurs, au nord de Koum-Burgas, à notre aile gauche.

Le croiseur « Medjidieh » accompagné de quelques torpilleurs, est sorti lundi des Dardanelles, et s'est avancé vers le sud de Ténédos, mettant en fuite quelques torpilleurs helléniques.

Petites Nouvelles

Le 9e chambre du tribunal correctionnel vient de condamner à trois ans de prison et 1.000 francs d'amende le chansonnier Laffe, dit Lanoff, inculpé d'avoir, dans un but de propagande anarchiste, publié dans le journal « l'Anarchie » un article intitulé : « De la rue Ordener aux Aubrais » dans lequel il expliquait à sa façon les motifs qui avaient incité les bandits anarchistes à commettre leurs exploits.

— La Commission des grâces vient de donner un avis défavorable au pourvoi formulé par l'assassin Barre, l'étrangleur d'Andressis. On s'attend qu'il soit exécuté vers la fin de la semaine courante.

— La Commission du Conseil des Etats a décidé de proposer la ratification de la convention du Gothard.

— On annonce que le pape dont la santé n'était pas bien rétablie, est retombé malade.

— A la suite d'un affaissement de terrain, une colline s'est écroulée et a enseveli les villages de Sklivena, de Trivlos et de Kalevryta, dans le Péloponèse. Les habitants se trouvaient éloignés de leurs habitations au moment de la catastrophe : trois femmes seulement ont été tuées.

— M. José Bordas a été élu président de la République dominicaine, en remplacement de l'archevêque Nouel, démissionnaire.

— Le ministère de la marine russe prépare une expédition dans l'Océan glacial arctique. Cette expédition, qui aura pour but des recherches hydrographiques et géodésiques, partira de Vladivostok et, longeant la Sibérie, explorera toute la grande route maritime du nord. L'expédition sera accompagnée du navire brise-glace « Taimyr ».

— On a inauguré mardi, à Paris, au cimetière Montparnasse un monument au compositeur E. Chabrier.

Obsèques de M. Constans

Les obsèques de M. Constans, ancien ministre, ont eu lieu à Paris, jeudi matin à 9 heures.

Le convoi funèbre s'est dirigé vers la gare d'Austerlitz, d'où le corps sera envoyé à Sembel (Aveyron).

MM. Etienne, Barthou, Klotz représentaient le Gouvernement aux obsèques.

A la gare, M. Klotz a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Quand un de nos anciens disparaît, c'est notre rôle et notre devoir de rechercher dans sa carrière ce qu'il a fait pour bien servir la République et de reléguer au second plan, sinon de négliger tout-à-fait, les intentions, les idées, les actes mêmes qui fourniront longtemps encore une ample matière à des controverses. Ce choix paraît surtout indiqué, et particulièrement aisé, lorsqu'il s'agit de rendre hommage à la mémoire de Constans qui fut un homme d'action et non pas un impassible doctrinaire, et qui a vécu pendant plus d'un quart de siècle la vie militante — la vie multiple et frémissante, souvent menacée et toujours victorieuse — du grand parti républicain.

Il devait la formation de son esprit à l'étude du droit qu'il avait approfondie un peu plus qu'il n'est d'usage et qui le conduisit, non pas au barreau, mais à la chaire du professeur. Ce détour, si l'on peut dire, fortifia sa préparation et lui fournit une méthode, mais ne l'enleva pas à la politique ; car elle était dans ses goûts comme dans son destin. A la Chambre, il fut remarqué tout de suite par nos chefs, Gambetta, Jules Ferry, Freycinet qui ne laissèrent pas inemployée cette force jeune. Lui-même avait, parmi ses qualités les plus certaines, la connaissance des hommes. Je n'en donnerai qu'un exemple. C'est Constans, Ministre de l'Intérieur, qui, ayant deviné chez un de ses collègues des facultés gouvernementales éminentes, le choisit aussitôt pour Sous-Secrétaire d'Etat bien qu'il fût d'élection récente et encore peu connu au Parlement : c'était M. Armand Fallières.

L'application des décrets contre les congrégations non autorisées vint alors marquer une étape imposante dans la carrière de Constans et dans l'histoire de la troisième République. Ce fut, pour le régime qui s'installait, le premier assaut repoussé, l'affirmation d'une volonté de vivre que nos adversaires n'ont pas voulu entendre; ce fut, pour le Ministre, l'épreuve de sa décision, de son énergie et du sang-froid avec lequel il acceptait les responsabilités. Il y eut, dès lors, comme une association d'idées qui appelait le nom de Constans quand on parlait de « péril », — que ce fût un péril réactionnaire, clérical, césarien. Le parti républicain semblait avoir *spécialisé* Constans dans la défense républicaine. Il ne lui demandait ni des généralités ni des plans d'avenir. Il ne le voyait qu'au Ministère de l'intérieur, c'est-à-dire au poste de confiance où tous les instants sont pris par l'action. Et que le mouvement boulangiste vînt à naître, à se développer, à grandir, — aussitôt l'opinion publique et l'opinion parlementaire s'accordaient à désigner M. Constans. Son retour au pouvoir ranimait les courages un peu déconcertés, l'entente se faisait pour un objet déterminé : et l'union des républicains donnait la victoire.

Puissions-nous retrouver encore, aux heures décisives, avec la fermeté républicaine de Constans, non seulement la souplesse et la variété de l'esprit fertile en ressources, mais cette largeur d'idées qui exclut le parti-pris ! Cet homme qui avait ramené dans nos lois électorales le scrutin de liste à la veille des élections de 1885 se rallia bien vite au scrutin d'arrondissement puisque les partisans du Général Boulanger organisaient en France une campagne plébiscitaire. Car l'esprit juriste n'avait pas contrarié chez Constans cet « esprit de finesse » qui, dans la langue de Pascal, représente sans doute la forme supérieure, la forme philosophique de « l'esprit politique ». Et, certes, il n'était pas inopportun aujourd'hui de rappeler cet exemple, d'où semble résulter la leçon que les problèmes touchant le régime électoral — problèmes périodiquement posés par des circonstances plutôt que par des principes transcendentaux — ne comportent aucun dogmatisme et que les solutions changeantes empruntent le meilleur de leur force à la confiance et à l'union des républicains.

J'ai tâché de décrire la méthode gouvernementale de Constans ; j'essaierais de définir son tempérament si l'image que j'en tracerais ne devait paraître bien pâle à ceux, encore très nombreux, qui ont vu, comme disait l'orateur antique, « la bête elle-même ». Dans la Chambre de 1885-1889, toute émue des progrès du Boulangisme aux élections partielles — progrès qui retentissaient au seuil parlementaire et l'ébranlaient comme des coups de béliers maniés par des milliers et des milliers d'assaillants — Constans revenant d'Indo-Chine, simple député, s'installait à la tribune, calme, souriant et traitait, non pas en orateur à panache mais en *débater* clair et précis, la question du jour. Il paraissait avoir échappé seul ou presque seul à la fébrilité ambiante. Il rassurait par sa carrure et par sa belle humeur. Sa bonhommie narquoise, sa verve gasconne — si savoureuse — dissipaient les nuées et atteignaient au cœur des réalités. On le sentait résolu sans fanfaronnade ni jactance. A égale distance de Don Quichotte et de son compagnon, on comprenait qu'il se garderait bien d'attaquer des moulins à vent, mais qu'il ne reculerait pas devant les hommes.

Dans la dernière partie de sa vie, Constans a représenté la France à Constantinople. Il fut, là-bas, admirablement servi par son expérience. Mieux que la plupart des autres ambassadeurs, il avait aperçu la faiblesse intérieure et extérieure de l'ancien régime turc. Nous l'avons entendu prédire les malheurs qui ont fondu sur l'Empire Ottoman, alors que tant d'autorités dans l'Europe le proclamaient invulnérable. Sa mission devait néanmoins prendre fin avec le règne d'Abdul Hamid ; car le nouvel état de choses à Constantinople ne suffisait pas à dissiper ses craintes pour l'avenir de la Turquie d'Europe : et ce fut bien la première et la seule fois de sa vie que l'on a connu Constans pessimiste !

Une candidature récente aux élections sénatoriales dans l'Aveyron, candidature qui faillit réussir, marqua le prompt retour à l'optimisme de cet homme qui voguait allègrement vers la quatre-vingtième année. Le châtiment de ceux qui ont trop aimé les femmes, a dit le philosophe, est de les aimer toujours. La politique est femme. On n'échappe pas aisément à sa séduction ou à ses mirages. Combien rares ceux qui écoutent la voix de la sagesse, quand elle leur conseille le renoncement, la retraite, le repos ! Constans ne consentait pas à se survivre ; et, toujours militant, il voulait mourir debout.

Mieux même, il avait confiance dans la vie. Et cette confiance lui permit de toujours servir avec une fermeté souriante la France et la République, dont le Gouvernement tient, en cette heure suprême, à s'associer au deuil de sa famille et de ses amis.

CHRONIQUE LOCALE

RETRAITES OUVRIÈRES

Les adversaires de la loi sur les retraites ouvrières se réjouissaient de son échec. Elle est inapplicable, elle ne sera jamais appliquée, disaient-ils, et leurs efforts constants étaient d'en détourner les salariés.

Les ministres du travail ont, en dépit des difficultés, abouti non seulement à appliquer la loi, mais à l'améliorer : et si encore quelques détails demandent à être modifiés, on peut dire que la loi est définitivement acceptée, et qu'elle donne les meilleurs résultats.

Nous publions d'autre part, la liste des pensionnés dans le Lot : cette liste ne prouve-t-elle pas combien les critiques des adversaires étaient peu justifiées ?

Ainsi ceux-ci n'auront plus, à l'avenir, l'occasion de crier : « La loi existe, mais on ne paie pas les retraites ».

Sans doute il y avait du retard apporté dans la liquidation des pensions. Mais à quoi étaient dus ces retards ? d'abord au nombre élevé des demandes en liquidation (380.000), ensuite à la fixation à 60 ans au lieu de 65 de l'âge de la retraite.

M. Chéron, ministre du travail, vient de prendre toutes les mesures nécessaires pour hâter la liquidation des pensions. Il a fixé un délai de 3 semaines pour payer les termes échus aux ayants-droit.

Et ainsi les adversaires de la loi de solidarité sociale n'auront plus qu'à chercher autre chose pour exercer leurs critiques : l'application de la loi sur les retraites, en dépit des difficultés, sera dans quelques jours un fait accompli.

L. B.

NOS INSTITUTEURS

L'avenir de notre enseignement primaire est, sans contredit, la question troublante du jour. Quoique certaines personnes, intéressées à cela, en disent du mal, nos instituteurs sont pleins de bonté, de dévouement, d'abnégation. Ils remplissent une tâche dure, souvent fatigante, mais toujours ingrate. Et cependant leur esprit large, leur cœur grand jusqu'au sacrifice, ont su élever leur devoir à la hauteur d'un sacerdoce.

Je sais bien que beaucoup vont leur faire un grief des événements de Chambéry, à ceux-là je répondrai qu'ici plus qu'ailleurs l'exception confirme la règle, que les 99 pour 0/0 de notre corps enseignant primaire, ont toujours été, sont et seront toujours un corps d'élite imbu des grandes idées patriotiques sur lequel les familles et la France pourront toujours avoir confiance.

Mais, il nous faut reconnaître que leur devant beaucoup on a fait peu pour eux. Ils ont des appartements modestes et celui qui a une famille nombreuse n'arrive qu'avec peine à joindre les 2 bouts.

La vie est chère, chacun se plaint, réclame, proteste..... et alors, on fait le relèvement des soldes..... de ceux qui gagnent le plus, ou qui crient le plus fort. Mais l'instituteur auquel la famille confie ses enfants, la France ses citoyens futurs, la patrie ses soldats de demain, pour les élever, les instruire, en faire des hommes travailleurs, intelligents, éclairés, probes, honnêtes, courageux, celui-là on l'oublie, parce que humble il n'ose rien réclamer, et cependant pour lui comme pour tous la vie est chère et sa tâche est plus lourde. S'il arrive parfois qu'on songe à lui c'est pour lui octroyer une augmentation non de solde, mais de besogne.

Il est pourtant un des rouages essentiels de notre République ; c'est à lui que l'on doit le progrès qui s'avance à grands pas, écrasant sous ses foulées géantes les préjuges, les errements, les abus d'un passé obscurci par les ténèbres de l'ignorance.

Bismarck a dit, après 70, c'est nos maîtres d'école qui ont vaincu la France, et aussitôt après le premier apaisement, dès que la laïcisation eut étendu partout son œuvre bienfaisante on vit notre modeste instituteur se dresser bravement, courageusement en face de son collègue d'Outre-Rhin, et, du fait que notre armée est forte, instruite, entraînée, prête à toute éventualité, nous avons la preuve indiscutable qu'il a fait son devoir car l'officier termine ce que l'école communale a commencé.

Nos grandes écoles, nos lycées ces pépinières de savants et de grands hommes ne font souvent que polir, achever, compléter, perfectionner une ébauche qu'un instituteur a su intelligemment préparer.

Mais l'ingratitude dont il est l'objet l'écœure, aussi tout le monde reconnaît que l'enseignement primaire subit une crise. Les protecteurs, les partisans de l'école laïque le constatent, le regrettent, tandis que ses ennemis s'en réjouissent et ne s'en cachent pas.

Aussi pourquoi voulez-vous que cet homme qui passe sa vie à éclairer des intelligences obscures, abandonne tous ses droits au bénéfice de ses devoirs ? qu'il connaisse seulement le désintéressement, le dévouement, l'abnégation, le sacrifice ? Ne serait-il pas juste qu'en échange de la grande œuvre qu'il accomplit, on lui donne quelques avantages ?

Nous avons le regret de constater que la France est, après l'Espagne, le pays où l'instituteur est le moins rétribué. Il y a donc lieu d'espérer qu'on fera quelque chose pour nos instituteurs qui, soyez-en certains, resteront fidèles à leurs devoirs : le pétard lancé à Chambéry fera long feu, ils n'écouteront pas les indisciplinés qui les conduiraient à un véritable désastre.

Ils travailleront au contraire paisiblement à l'amélioration de leur sort qui est intimement lié, et cela d'une façon indissoluble, au sort de la République qui, reconnaissant tout ce qu'elle leur doit, saura s'acquitter envers eux.

Je connais leurs idées, leur droiture, leur honnêteté, leur patriotisme et je ne craindrais pas trop m'avancer en me portant garant de tous ceux de notre département, car j'ai la certitude que pas un ne voudrait me faire mentir : ils resteront unis par l'Amicale et repousseront énergiquement toute tendance révolutionnaire et antipatriotique, ils n'obéiront jamais au mot d'ordre parti de la C. G. T.

CASTELNAU.

Enseignement primaire

Mlle Soulié, institutrice suppléante à Padirac, est nommée à Gourdon (école maternelle), en remplacement de Mme Lépinard.

Contributions indirectes

M. Pradel, receveur des Contributions indirectes à Souillac, est promu sur place à une classe supérieure de son grade.

Pour les Cultivateurs

Le Sénat ne voudra pas disjoindre les amendements Renard et Malvy que la Chambre a incorporés dans la loi de finances. Ils marquent une étape vers la justice fiscale.

Les parlementaires, au cours de ces vacances, constatent que ces deux mesures votées par la Chambre sont très favorablement accueillies.

L'amendement Renard transforme en impôt de quotité l'actuelle et lourde imposition foncière. Il est basé sur la nouvelle évaluation de la propriété non-bâtie. Il porte dégrèvement de la terre pour une somme qui n'est pas inférieure à 55 millions.

Nos paysans attendent avec impatience la ratification par la Haute-Assemblée de la décision des députés. Ils demandent depuis tant d'années l'allègement des lourdes contributions qui pèsent sur eux ! Songez que, dans nombre de départements, l'impôt de la propriété non-bâtie est de 28 à 35 0/0 du revenu. Je sais des pays vignobles, qui furent jadis des terroirs fameux, produisant un vin renommé, et qui, dévastés par le mildiou et le phyloxéra ne représentent aujourd'hui qu'une médiocre valeur. Ces régions sont accablées par un impôt énorme, qui accapare le maigre produit des vignes replantées.

Parcourez votre province, et vous entendrez partout la même réclamation dans les campagnes : Nous voulons être taxés suivant le revenu réel de notre sol.

C'est la grande réforme promise, annoncée par la République depuis vingt ans. Il est grand temps de lui donner un commencement de réalisation.

Je sais qu'il est certains sénateurs qui désireraient disjoindre ces amendements et les incorporer dans leur projet général sur l'impôt sur le revenu. La bonne logique, disent-ils, exige que la nouvelle loi fiscale comprenne le dégrèvement de la terre.

Ne raisonnez pas comme en scholastique. Il s'agit, présentement, d'aller au plus pressé, de faire d'urgence l'œuvre nécessaire.

Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

L'un est sûr, l'autre ne l'est pas, nous enseigne le bon La Fontaine.

Il a toujours raison. Mais le Sénat est aussi sage que le bon La Fontaine. Il votera les amendements Renard et Malvy.

Georges PONSOT,
Député du Jura.

Tabacs

M. Capmas, employé des tabacs à la direction de Périgueux, est nommé en la même qualité à St-Martin-Labouval, en remplacement de M. Barthélemy, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Retraites ouvrières

Notifications de pensions reçues par le service du 1er au 7 avril 1913 :

Assurés obligatoires

Floirac Victor, à Couzou, 100 fr.
Lambertie veuve Sausset, à Cambayrac, 100 fr.
Lacambre Jean, à Teyssieu, 100 fr.
Geniez fe Rouquié, à Camboulit, 100 f.
Tréneules veuve Moles, à Larroque-des-Arcs, 100 fr.
Rodes Jean, à Léobard, 110 fr.
Larnaudie fe Capelle, à St-Simon, 110 f.
Labrunie Calixte, à Leyme, 100 fr.
Destruel fille majeure, à Ste-Colombe 100 fr.
Ricard fe Bouyssou, à Promilhanes, 110 fr.
Fères Jean, à Sousceyrac, 110 fr.
Cussonnac fe Rougié, à Mayrinhac-Lentour, 110 fr.
Boyer fe Deviers, au Vigan, 110 fr.
Lespinasse fe Maury, à St-Sozy, 100 fr.
Pradié Jean, à Reyrevignes, 110 fr.
Bétille Antoine, à Camboulit, 110 fr.
Cabridens fe Durand, à St-Félix, 110 f.
Masbou ve Toulza, à St-Sulpice, 100 f.
Bessou Saturnin, à Goujounac, 100 f.
Bos Antoine, à Issendolus, 100 fr.
Geniès Pierre, à St-Géry, 100 fr.
Leymarie fille majeure, à Camboulit, 100 fr.
Arnaudet fille majeure, à Albas, 100 f.
Lauzin fe Lacam, à Fons, 110 fr.
Chatain Jean, à Cahors, 110 fr.
Sagnet Antoine, à Cahors, 100 fr.
Couderc ve Garrigou, à Rocamadour, 110 fr.
Fau ve Laval, à St-Hilaire-Bess., 100 f.

Assurés facultatifs

Verdié fe Besse, à Cézac, 63 fr. 20.
Albagnac Jean, à Douelle, 63,20.
Vialard Mathurin, à Frayssinet-le-Gélat, 56,60.
Vaysse Joseph, à Gagnac, 51,20.
Vayre Auguste, à Larroque-Toirac, 59,80.
Vilas ve Brugel, à Montcuq, 50 fr.
Derruppé Jean, à Lagardelle, 51,20.

Conseil de Préfecture

Dans sa dernière séance, le Conseil de Préfecture a statué sur les affaires suivantes :

1° Les sieurs Lafage, Baudel et consorts de Caillac, contre l'élection municipale de M. Vernet (élection du 2 mars).

Protestation rejetée.

2° Les sieurs Rigal, Terrié et consorts, de Lamadeleine, contre l'élection du 15 mars de M. Talou.

Affaire rayée du rôle.

3° Le sieur Estival, de Viazac, contre les sieurs Gaubert, Brugalières et consorts de Viazac.

Gestion occulte. — En délibéré.

Mariage

Lundi matin, à dix heures, a été célébré à Nontron (Dordogne), le mariage de M. Dionys Bourdiol, contrôleur des contributions directes à Cahors, avec Mlle Marie Villepontoux, fille du sympathique maire de Nontron.

Une assistance élégante a fait cortège à la gracieuse mariée. M. Lacoste, premier adjoint, adressa ses félicitations aux jeunes mariés.

De nombreux amis ont présenté leurs vœux de bonheur aux jeunes époux, à qui nous sommes heureux d'adresser les nôtres.

Suicidée par persuation

Des personnes bien intentionnées vinrent déclarer mercredi matin, à la police, qu'une jeune personne était sur le point de se suicider.

Elle courait, disait-on, le long de la rive du Lot pour mettre à exécution son sinistre projet.

Les agents intervinrent et engagèrent cette demoiselle à regagner son domicile.

Elle obtempéra volontiers au conseil des agents, à la condition qu'on lui permît de prendre une nouvelle dose d'éther, substance dont elle avait déjà largement usé.

Fenêtres enlevées

Deux chassis de fenêtres ont été enlevés au séminaire, immeuble dévolu à la ville.

Une enquête est ouverte afin de découvrir les auteurs de ce vol.

Territoriaux

1.200 hommes des classes 1896-1897 sont arrivés dans notre ville pour y accomplir une période de 9 jours au 131e territorial, commandé par le lieutenant-colonel Bodin de Calambert.

Foot-ball Rugby

Nous apprenons avec plaisir que des jeunes gens ont formé une Société de foot-ball dans notre ville, sous la dénomination de : *L'Etoile Cadurcienne.*

Cette jeune Société se rendra dimanche prochain, 13 avril courant, à

FEUILLETON DU **Journal du Lot** 112

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

V

Marcel et Raoul

— Je puis donc aborder sans crainte un sujet délicat. Peut-être un autre se blesserait-il de mes paroles et croirait-il devoir accuser ma tendresse d'être exigeante et jalouse... Vous saurez, vous, me comprendre, et vous m'approuverez, j'en ai la certitude... Je veux donc vous parler d'une liaison qui m'étonne et qui m'effraye...

— Une liaison ? répéta Raoul.

— Oui, une liaison tellement inexplicable, tellement invraisemblable, que j'en cherche en vain les motifs, car une âme comme la vôtre ne saurait donner son affection à qui ne peut avoir son estime...

Marcel se tut, et Raoul, qui l'avait écouté avec une religieuse attention, réfléchit profondément pendant quelques secondes.

— Mon ami, dit-il ensuite, je vous affirme (et je vous prie de ne pas douter un instant de ma véracité), je vous affirme que j'ai beau chercher le sens de vos paroles, il m'est impossible de deviner ce que vous voulez me faire entendre... Quelle est cette liaison qui vous inquiète ?... A qui donc ai-je voué, sans le vouloir un attachement immérité ?...

— A Gontran de Presles.

Raoul fit un geste de surprise.

— Mais vous vous trompez ? s'écria-t-il. Vous vous trompez complètement !... Gontran de Presles n'est pas mon ami... Comment pourais-je éprouver quelque sympathie pour sa personne, puisque je suis forcé de mépriser son caractère et sa conduite ?...

— Cependant, presque chaque jour, vos êtes ensemble ?...

— C'est vrai.

— Ce matin encore il est venu vous chercher et il vous a emmené avec lui...

— C'est encore vrai. Gontran, quoique plus âgé que moi, semble trouver en ma compagnie un plaisir que je ne comprends guère et que je ne partage pas, car l'immoralité de ses principes m'épouvante et le cynisme habituel de ses discours me révolte...

— Ainsi, mon cher enfant, c'est malgré vous que vous devenez l'assidu compagnon du vicomte de Presles ?...

— Oui, mon ami, c'est malgré moi.

— Mais alors, qui vous empêche de lui témoigner une froideur significative qui l'éclairerait sur la nature de vos sentiments à son égard ?

— Impossible ! dit vivement Raoul.

— Pourquoi ?...

— Parce que Gontran deviendrait mon ennemi...

— Que vous importe ? l'inimitié d'un homme tel que le viconte de Presles est moins dangereuse que sa sympathie, Georges Herbert me parlait aujourd'hui même de son beau-frère et m'en parlait avec désespoir... Gontran est sur la limite du déshonneur, il franchira le dernier pas qui l'en sépare, cela n'est point douteux. Il faut donc s'éloigner de lui, car, ainsi que le dit le langage populaire avec son énergique trivialité, « quand on est près de quelqu'un qui marche dans la boue, on s'expose à recevoir des éclaboussures. » Trouvez-vous que je sois dans le vrai, mon enfant ?...

— Oui, certes et tout ce que vous venez de me dire, mon ami, je le savait et je me l'étais répété plus d'une fois...

— Dans ce cas, vous êtes décidé à rompre complètement avec le vicomte ?

Raoul secoua la tête d'un air embarrassé.

— Mon ami, fit-il ensuite, pour la seconde fois, je vous réponds que c'est impossible...

— Alors, pour la seconde fois, je vous demande la raison de cette impossibilité ?...

Raoul baissa la tête et rougit comme une fille devant laquelle on parle d'amour.

Marcel s'aperçut de son trouble et de sa rougeur et reprit :

— Je ne comprends plus ni ce que j'entends, ni ce que je vois... dit-il, vous semblez redouter Gontran... Quelle étrange et mystérieuse influence peut-il exercer sur vous ?... Vous ne l'aimez pas, vous le méprisez, et cependant vous craignez de rompre avec lui !... Je vous en prie, mon cher enfant, donnez-moi le mot de cette énigme, car je renonce à le découvrir... N'allez pas croire cependant que je doute de vous, malgré votre embarras manifeste... Je sais trop bien que vous ne pouvez rien avoir à cacher dont vous deviez rougir... C'est par intérêt et non point par défiance que je vous demande votre secret...

— Mon secret... balbutia Raoul.

— Vous en avez un.

— C'est vrai.

— Ne puis-je le connaître ?

— Vous le pouvez et vous le devez, mon ami... Un peu plus tôt ou un peu plus tard je vous aurais tout dit... Je vais aujourd'hui vous ouvrir mon cœur dans lequel demain, sans doute, je vous aurais laissé lire... Un seul mot vous fera comprendre mon refus de rompre des relations qui me pèsent... J'aime mademoiselle Blanche de Presles, et mademoiselle Blanche de Presles est la sœur de Gontran.

— Vous avez raison, mon enfant, dit Marcel avec un sourire, je comprends tout maintenant, et je ne suis étonné que d'une chose, c'est de n'avoir pas deviné plus tôt quel aimant inconnu vous attirait sans cesse au château de Presles...

— Et, demanda Raoul vivement et avec émotion, approuvez-vous mon amour ?...

— Pourquoi ne l'approuverais-je pas ? Blanche, que j'avais regardée jusqu'à ce jour plutôt comme une gracieuse enfant que comme une jeune fille, a sans doute hérité, non-seulement de la beauté, mais encore des admirables qualités de sa mère..

— Vous ne vous trompez pas ! s'écria Raoul, mademoiselle de Presles est un ange !...

— La femme qu'on aime est toujours un ange... repondit M. de Labardès en souriant de nouveau, il arrive parfois, et même assez souvent, dit-on, qu'après le mariage les ailes tombent et l'ange se métamorphose en démon... Je veux croire que, si mademoiselle de Presles devient madame de Simeuse, vous n'aurez point à redouter une semblable métamorphose... Diane Herbert est une femme accomplie... les exemples donnés par elle seront suivis par sa jeune sœur...

Raoul écoutait avec une joie plus facile à deviner qu'à décrire les paroles de Marcel.

— Oh ! mon ami, murmura-t-il, vous venez de prévoir le cas où Blanche de Presles deviendrait ma femme... Croyez-vous donc que je puisse espérer ?...

— Je ne vois rien qui doive rendre cette union impossible... Vous portez un beau nom, moins illustre peut-être que celui des comtes de Presles, mais plus qu'honorable cependant, puisqu'il est historique... D'ailleurs le mariage de Diane avec Georges Herbert, qui n'était pas même gentilhomme, vous prouve que votre naissance ne saurait, dans aucun cas, devenir un obstacle... Quant à la fortune, vous seriez pour Blanche un brillant parti... Ma fortune est la vôtre, donc vous êtes riche, beaucoup plus riche même que ne le sera mademoiselle de Presles... Les empêchements matériel me paraissent ne pas exister, mais je ne puis vous répondre ni de l'amour de Blanche, ni du consentement de son père qui peut-être a d'autres projets...

— Croyez-vous donc qu'il en ait ? demanda Raoul avec effroi.

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

Parnac, pour matcher amicalement contre la première *Equipe de Parnac*.

Le coup d'envoi sera donné à 2 heures 30 (Terrain habituel).

Le résultat du match aussitôt connu, sera affiché chez Mlle Euphrasie Imbert.

Voici la composition de l'équipe de l'*Etoile Cadurcienne* :

Arrière : Andrieu Georges.

Trois-quarts : Justy, aîle ; P... M..., Boulfié L., centres ; Barrès L., aîle.

Demis : Vézian, ouv. ; Maury A., mêlée.

Avants : 1re ligne : Vidallet ; Fourastié Joseph, talonneur ; Vinsé.

2e ligne : Tarral, Fourastié Jules.

3e ligne : Gaillard, Barrès Paul, Fantangié.

Remplaçants : Andrieu Henri, Amalric.

A cette jeune équipe, nous souhaitons bonne chance, mais elle aura fort à faire pour être victorieuse, car l'équipe de Parnac est bien entraînée et les trois-quarts et les demis très vites et scientifiques dans le jeu.

Nous espérons que le beau temps se mettra de la partie.

Anderson à Cahors

Ainsi que nous l'avons annoncé, le commandeur Anderson, le plus extraordinaire magicien du siècle, sera à Cahors samedi 12 et dimanche 13.

Anderson qui est l'émule de Leroy, Bosco, Talma, donne un spectacle des plus rares.

On nous prie d'annoncer qu'il n'y a rien de magnétisme ni hypnotisme. Monsieur Anderson est accompagné d'une petite troupe d'élite ainsi que de sa jeune élève Miss Talmis.

Arrondissement de Cahors

Lamadelaine

Election de la municipalité. — Dimanche a eu lieu l'élection de la municipalité. M. Séval a été élu maire et M. Fayot, adjoint.

Lalbenque

Adjudication. — Dimanche a eu lieu l'adjudication pour une période de 4 ans, de la bascule municipale.

M. Ausset, négociant, a été déclaré adjudicataire moyennant le prix annuel de 35 francs.

Luzech

Sur l'Impernal. — Les fouilles projetées sur l'Impernal pour dégager l'oppidum gaulois et la ville gallo-romaine qui y sont cachés depuis des siècles seront commencées le 5 mai prochain. Cette date vient d'être définitivement fixée par M. Armand Viré, le savant professeur qui doit diriger ces importants et délicats travaux.

Le Comité d'initiative a tout préparé pour seconder le plus activement possible l'éminent directeur des fouilles, et toutes les précautions sont prises pour la sauvegarde des trouvailles et pour la protection des travaux.

Nous rappelons que les adhésions et les soucriptions doivent être adressées au bureau du Comité de Luzech.

Douelle

Conférence. — Dimanche 13 avril, à 7 heures et demie du soir, aura lieu une Conférence publique sur l'organisation des Mutuelles-Incendie.

Les Conférenciers autorisés qui traiteront cet intéressant sujet sont : MM. Rabier, président de la Mutuelle-Incendie du Plateau-Central, et de Beaumont, président de celle du Périgord-Limousin.

Il est à souhaiter qu'ils parviennent à convaincre de nombreux auditeurs et provoquent la création d'une Caisse locale contre les risques de l'incendie.

Bouziès

Désastre évité. — Dimanche, vers cinq heures du soir, un incendie d'une intensité sans égale et dont l'étendue pouvait prendre des proportions considérables, s'est déclaré subitement dans la grange remplie de paille et de foin de la veuve Vaissié, épicière et aubergiste en notre commune.

Les flammes, activées par un vent d'une violence extraordinaire, couvraient déjà la toiture de la maison d'habitation et menaçaient tout un quartier quand le tocsin sonna l'alarme.

En un clin d'œil, la foule des habitants se précipita sur les lieux du sinistre et grâce aû dévouement de chacun, une terrible catastrophe fut évitée. Les dégâts sont évalués à environ 13.000 fr. Ils sont couverts en partie par une assurance.

Signalons le dévouement de tous les habitants de Bouziès, présents sur les lieux du sinistre, et en particulier celui des sieurs Bacon et Bouyssi, étrangers à la localité, qui ont fait des prodiges de courage pendant tout le temps qu'a duré le sinistre.

Saint-Géry

Probité. — Ces jours derniers, M. Labarrière Pierre, négociant en notre ville, rentrait de Cahors avec sa monture, lorsque en cours de route il trouva un soc de charrue.

Ce soc avait été perdu, en cours de route, par M. Ségala, propriétaire à Orniac, qui ne constata sa perte qu'en arrivant chez lui.

Ce n'est que quelques jours plus tard que M. Labarrière, ayant découvert le propriétaire, s'est empressé de lui rendre le soc.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Attaqué sur la grand'route. — Lundi dernier, M. Julien Bazalle, agé de 64 ans, cultivateur à Filsac, commune de Figeac, venait de la foire de Capdenac-Gare en compagnie de sa femme.

Arrivés au pont de Touraine, ils aperçurent devant eux deux chaisiers ambulants.

Sans provocation de la part de Bazelle, l'un des nomades s'approcha de lui et, d'un violent coup de poing qui l'atteignit à l'œil gauche, il le renversa, puis, s'élançant sur sa victime, le nomade furieux le frappait à coups de pied et de poing. La femme de Bazelle, bien que malade, put enfin dégager son mari. Ses cris mirent l'agresseur en fuite.

Une plainte fut déposée le lendemain au bureau de police. Une enquête rapidement menée détermina l'arrestation d'un nommé Martin Zimmerman, chaisier ambulant, repris de justice, demeurant en ce moment à Figeac.

Il a été écroué.

Lunan

Accident. — M. Amédée Calmon pépiniériste à Capdenac-gare revenait ces jours derniers à bicyclette de la Barraque de Bel-Air, sa maison paternelle. En arrivant à la descente de la Pierre Levée, en face la maison Carnus, M. Calmon marchait à une vive allure lorsque la fourche se rompit ; il fut projeté en avant sur la route, mais fort heureusement avec des contusions sans gravité. Le soir même Gaston Calmon, son frère, le conduisit chez lui, à Capdenac, en voiture.

Marcilhac

Syndicat des planteurs. — Les membres du syndicat des planteurs de tabac de Marcilhac se sont réunis dimanche dernier 6 avril, sous la présidence de M. Garrigues. Un grand nombre de planteurs sont présents.

La séance est ouverte à onze heures. Aussitôt M. le Président donne la parole à notre si sympathique ami Emile Delmas, pour faire le compte rendu des travaux du Congrès national de la Réole (Gironde), auquel il fut envoyé comme délégué avec notre ami Marcenac, vice-président de la Fédération du Lot.

Dans un exposé dont l'éloquence ne le cède en rien à la simplicité et à la clarté, le sympathique orateur rappelle les différentes péripéties du Congrès et les décisions qui y furent prises.

Il mentionne le dévouement du vaillant conseiller général, M. le Dr Larnaudie, qui assista au Congrès. les interventions dans les discussions parfois orageuses furent toujours fort goûtées et applaudies des congressistes. Cela montre bien à quel point les planteurs du Lot avaient bien fait de l'appeler à la vice-présidence de leur Fédération.

Notre ami termine son intéressant exposé en laissant entrevoir que le Congrès de la Réole constitue une nouvelle étape vers le succès des légitimes revendications des planteurs. Nous tenons à le féliciter bien vivement pour la façon éloquente, dont il a rendu compte du mandat des délégués du syndicat.

L. D.

Accident. — Mardi matin Mme vve Auguste Duffour, 71 ans, ayant glissé malencontreusement sur la dalle d'un caniveau placé non loin de l'hôtel de la Promenade, s'est dans sa chute brisé la jambe gauche à l'articulation de la cheville. M. le Dr Cousy immédiatement appelé lui a prodigué les premiers soins.

Thémines

Assistance. — Dans sa dernière séance le Conseil municipal a accordé une mensualité de huit francs à Jeanne Delvert, femme Pons et à Ernestine Delsahut.

Carnet blanc. — Samedi prochain aura lieu le mariage de Armand Laborderie, infirmier à Agen et de Berthe Delluc, originaire d'Aynac et également employée à Agen.

Nos meilleurs souhaits de bonheur.

Saint-Céré

Mariage. — Mardi, a été célébré à la mairie de Saint-Michel-Loubéjou, le mariage de M. Louis Gineste, pharmacien de première classe, place de la République, avec Mlle Anne-Marie Granval, nièce de M. Granval, maire de cette commune.

Aux jeunes époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Foire. — La foire du 7 courant, malgré la pluie qui n'a cessé de tomber toute la journée a été assez importante, les divers marchés étaient bien approvisionnés, notamment celui des veaux de lait.

Voici les divers cours pratiqués :

Froment, 18 fr. à 18 fr. 50 ; seigle, 14 à 15 fr. ; avoine, 8 fr. à 8 fr. 50 ; maïs, 14 à 16 fr. ; sarrasin, 13 fr. à 13 fr. 75 ; pommes de terre, 4 fr. 50 à 5 fr. le tout le sac de 80 litres.

Les bœufs de travail, 700 à 950 fr. la paire ; bœufs gras, 72 à 78 fr. les 100 kilos ; vaches laitières, 600 à 800 fr. la paire ; moutons, 20 à 40 fr. ; porcelets, 25 à 60 fr. pièce.

Poules, 2 fr. le kilo ; œufs, 0 fr. 80 la douzaine ; beurre, 2 fr. 50 le kilo ; lapins domestiques, 0 fr. 90 le kilo ; petits fromages du pays, 0 fr. 90 la douzaine.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel. — Cagnac (Henri), originaire d'Albi, sans domicile fixe, arrêté à Souillac pour mendicité, récolte huit jours de prison.

— Deux chasseurs qui ne se sont pas conformés à l'arrêté préfectoral n'autorisant la chasse que sous bois, sont condamnés à 16 fr. d'amende.

— Un sujet espagnol, Salvator Maurs, qui a contrevenu à la loi sur les étrangers, récolte 100 fr. d'amende.

Milhac

Disparition. — Samedi dernier, un habitant de la commune de Milhac, près Gourdon, M. X..., s'était rendu au marché de Sarlat pour faire des emplètes, à l'occasion de la première communion de sa fille.

Il n'a pas reparu à son domicile et la famille a signalé cette absence au parquet de Sarlat en vue d'obtenir quelques renseignements sur cette disparition.

Comme le disparu était porteur d'une somme relativement importante, on se demande s'il n'y a pas eu crime.

Gramat

Conseil de revision. — Samedi dernier 5 avril, ont eu lieu, à Gramat, les opérations du conseil de revision, sous la présidence de M. Ceccaldi, préfet du Lot.

Cinquante-neuf conscrits ont été examinés ainsi que six ajournés.

Syndicat-bétail. — Dimanche a eu lieu, à la mairie de Gramat, la réunion mensuelle du syndicat-bétail de la commune.

De l'exposé qui a été fait par le trésorier de la société, il résulte que l'exercice qui vient de prendre fin au 31 mars se solde par un excédent de 2.049 fr. 55.

Soixante propriétaires ont assuré 220 têtes de bétail pour une valeur de 83.650 fr.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, un seul sinistre a été payé la somme de 212 fr. 80.

Suicide. — Dans la matinée de lundi Mlle Viellescazes, de Blanat, distinguait à la surface de l'eau du puits communal une masse compacte : elle prévint son père qui à l'aide d'une corde put retourner le paquet et reconnut un corps humain qui après un travail très dur put être ramené à la surface du sol par M. Canicove charpentier à Rignac ; on reconnut alors Mme Barruel, habitant Blanat qui avait disparu de chez elle dans la matinée.

A la suite de chagrins intimes, Mme Barruel a mis fin à ses jours en se précipitant dans le puits très profond et contenant 5 mètres d'eau.

Les constatations ont été faites par la gendarmerie de Gramat et par M. le docteur Soulié.

Foire. — Favorisée par un beau temps, la foire a eu de l'importance, de nombreux marchés se sont traités, les marchands ont fait des affaires.

Voici les cours :

Bœufs de travail, de 950 à 1.100 fr. la paire. Vaches de travail de 650 à 800 fr. la paire. Bœufs de boucherie, de 38 à 42 fr. les 50 kil. Vaches de boucherie de 35 à 38 fr. les 50 kil. Bouvillons, de 350 à 450 fr. la paire. Veaux de lait, 1,15 le kilo.

Moutons gras, de 38 à 40 fr. les 50 kilos. Brebis, de 35 à 45 fr. pièce. Agneaux, de 18 à 25 fr. pièce.

Porcs. — Foirail peu garni. Quelques nourrains vendus de 30 à 45 fr. pièce, quelques porcelets de 15 à 25 fr. pièce.

Halle. — Blé, 21 fr., avoine, 10 fr., le tout l'hectolitre.

Volaille. — Poules 0,80, poulets, 0,90, lapins, 0,45, le tout le demi-kilo. Chevreaux, de 5 à 6 fr. pièce. Œufs, 0,80 la douzaine.

Labastide-Murat

Animaux abattus. — Du 1er avril 1912 au 1er avril 1913, il a été abattu : 51 bœufs, 187 veaux, 315 moutons, 198 porcs, 106 chevreaux.

Marché hebdomadaire. — Assez bonne affluence. Voici quels sont les cours qui ont été pratiqués :

Halle aux grains. — Blé-froment, de 18 fr. à 18,50 ; maïs, de 13 fr. à 13,50 ; avoine, de 8 fr. à 8,50. Moins d'acheteurs que d'habitude pour cette denrée.

Pommes de terre, de 4,50 à 5 fr. le sac de 80 litres.

Volailles. — Très peu de volailles ont été apportées ; œufs, 0,75 la douzaine.

Chevreaux. — Assez bon apport et vendus à raison de 0,40 et 0,45 le demi-kilo.

Jardinage. — Marché bien approvisionné. Oranges, de 0,80 à 0,90 la douzaine ; pommes, de 0,40 à 0,50 la douzaine.

Prochaine foire, lundi 14 avril.

Souillac

Foire. — Notre dernière foire n'a pas été des plus importantes. Toutefois les différents marchés étaient tous bien approvisionnés et de nombreuses transactions ont été effectuées.

Voici les cours pratiqués :

Marché aux bœufs. — Vente active sur ce marché. Bœufs de fortes propriétés, de 1.000 à 1.100 fr. ; bœufs de labour, de 800 à 900 fr. ; nombreuses transactions sur ces derniers ; bouvillons non dressés au travail, de 500 à 600 fr., le tout la paire ; veaux pour la boucherie, de 1 fr. 10 à 1 fr. 15 le kilo ; bœufs pour la boucherie, de 39 à 40 fr. les 50 kilos.

Marché aux moutons. — Assez bien garni. Brebis, de 25 à 30 fr. ; agneaux, de 15 à 20 fr., le tout la pièce ; moutons pour la boucherie, de 40 à 42 fr. les 50 kilos.

Marché aux cochons. — Pas très bien garni. Les porcelets valaient de 30 à 35 fr., suivant grosseur et qualité.

Marché à la volaille. — Poules, de 0 fr. 80 à 0 fr. 90 ; poulets, de 0 fr. 90 à 1 fr. ; lapins domestiques, de 0 fr. 40 à 0 fr. 50, le tout le demi kilo.

Les œufs valaient de 1 fr. à 1 fr. 20 la douzaine.

Marché aux légumes. — Grand approvisionnement de légumes de toutes sortes. Vente à des prix ordinaires.

Halle aux grains. — Blé-froment, de 17 fr. à 17 fr. 50 ; épuré, 18 fr. ; avoine, de commerce, de 7 fr. à 7 fr. 50 ; de semence, de 8 fr. à 8 fr. 25 ; maïs, de 11 fr. à 11 fr. 50 ; pommes de terre, de 4 fr. 25 à 4 fr. 75.

Quelques sacs de noix vendus au prix de 20 à 22 fr. le sac.

Marché aux chevreux. — Vente active. De 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le demi-kilo.

Rien d'anormal ne s'est passé au cours de la foire.

Les forains et marchands étalagistes ainsi que les commerçants de la ville ont fait bonne recette.

Prochaine foire le 19 avril.

Gignac

Conseil municipal. — Réunion dimanche 13 courant, à 1 heure du soir.

Ordre du jour : Foires de Gignac.

Vayrac

Mort d'une marâtre. — La femme Jeanne Delhoume, veuve Souhem, qui, y a vingt-trois ans, tua ses cinq enfants, vient de mourir à la prison centrale de Rennes, où elle avait été envoyée après sa condamnation aux travaux forcés.

Jeanne Souhem, originaire de Vayrac, était âgée de cinquante-trois ans.

Son crime abominable avait laissé un tel souvenir, que dans certaines de nos campagnes, on chante encore la complainte composée à ce sujet.

Bibliographie

Un charmant conte de première communion, par René Bazin ; un spirituel dialogue sténographié au vernissage, par Henri Lavedan ; d'exquis poèmes printaniers d'Henri de Régnier, d'Abel Bonnard, de Daniel Lesueur, de Mme Catulle Mendès, etc. ; des vers encore, récités par Edmond Rostand à « l'Université des *Annales* » et commentés par le judicieux Bonhomme Chrysale ; de piquantes confidences littéraires de Mme de Noailles, recueillies par André Arnyvelde ; la critique du Salon de la Société Nationale, par Léon Plée ; de sages et patriotiques réflexions du lieutenant-colonel Rousset sur la nouvelle loi militaire ; une étude technique, du plus haut intérêt, sur les dirigeables français et allemands, par Max de Nansouty, à propos de l'incident du « Zeppelin » ; la Revue des Livres, par Jules Bois ; la Vie féminine, par Yvonne Sarcey, tels sont les principaux sujets traités dans le nouveau numéro des *Annales*, la revue littéraire idéale de la famille.

On sabonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 francs par an (étranger : 15 francs). Le numéro : 25 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2105e livraison (5 avril 1913).

Le gros lot, par Albert Cim. — L'utilisation des souris. — Souvenirs de Constantinople : la mosquée de Sainte-Sophie, par Gabriel Renaudot. — Un corsaire de 13 ans, par Charles Géniaux. — Le froid artificiel, par Daniel Bellet.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

Chronique agricole

Bétail, betteraves et engrais

Il fut un temps où l'on pouvait dire : tel pâturage, tel bétail. Aujourd'hui il est permis à tous d'avoir une étable bien garnie et les régions de bons pâturages ne gardent leur privilège que pour la reproduction.

Ce bouleversement des lois de la zootechnie est dû à l'alimentation hivernale et en particulier à l'usage de plus en plus répandu des betteraves, même dans les régions méridionales.

Il y a peu de temps encore, chacun s'évertuait à obtenir des racines géantes et aqueuses auxquelles on aurait pu appliquer l'épithète de « sonnecreux ». On en est revenu. On demande à la betterave d'être riche en aliments de bonne digestion, à savoir : sucre, amidons et amides, c'est-à-dire matière azotée plus dissociable que l'albumine.

Pour cela on doit employer de préférence les variétés demi-sucrières, semer en lignes assez rapprochées et surtout fertiliser rationnellement.

La potasse, dominante des plantes racines, viendra, en première ligne, en complément du fumier s'il y a lieu. Une dose de 200 kilos de sulfate de potasse à l'hectare garantit non seulement qualité et quantité de matières nutritives, mais aussi la santé de la plante, sujette aux accidents atmosphériques et aux maladies parasitaires.

On pourra ajouter dose égale d'engrais phosphaté et azoté.

De toutes récentes découvertes montrent que les trois éléments minéraux peuvent être mélangés et enfouis par un fort hersage ou un labour avant le semis.

René SENS.

AVIS

Suivant contrat dressé par Mes DURRANC et BOUYSSOU, notaires à Cahors, le huit avril 1913, les époux LASSUS-SANGOSSE Jacques et Marie BRU, limonadiers à Cahors, ont vendu aux époux DELFORT Joachim et ALVAREZ Joséphine limonadiers à Cahors, le « Café de Bordeaux » qu'ils exploitaient à Cahors comprenant l'enseigne, le matériel, les marchandises, l'achalandage, etc.

Domicile est élu pour les oppositions à Cahors au siège du fonds vendu, 26 Boulevard Gambetta.

En exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, avis est donné que les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs au domicile susindiqué dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour premier avis.

Signé : DELFORT.

LA HERNIE

LA NOUVELLE DÉCOUVERTE
de **M. A. CLAVERIE**
le grand spécialiste de Paris

La hernie a été longtemps considérée, comme une infirmité incurable, mais les blessés ne doivent plus aujourd'hui souffrir de leur hernie depuis la belle découverte de **M. A. CLAVERIE**, le grand Spécialiste de Paris et depuis les **perfectionnements nouveaux** qu'il a dernièrement apportés à ses merveilleux appareils brevetés.

Grâce à une invention récente, **il n'est pas de hernie** qui résiste à l'action de ces incomparables créations.

Son nouvel **Appareil à ceinture renforcée** et à **pelote « Natura »** permet aux personnes, même se livrant aux plus pénibles métiers, d'obtenir sans gêne la disparition des hernies **les plus volumineuses et les plus glissantes.**

La valeur inestimable de cette innovation vient d'être consacrée par un **Grand Prix** à l'Exposition anglo-latine de Londres en raison de la portée humanitaire de cette belle découverte.

On sait que **M. A. CLAVERIE** a organisé depuis longtemps dans notre région des voyages réguliers pour permettre aux personnes souffrant de **Hernies, Efforts, Descentes, etc.**, de profiter des avantages de sa méthode et d'échapper ainsi aux manœuvres des faux spécialistes.

Aussi nous conseillons vivement à nos Lecteurs de rendre visite à l'éminent spécialiste qui recevra de 9 h. à 5 h. en donnant à chacun les conseils et renseignements désirés à :

CAHORS, Dimanche 20 Avril, **Hôtel des Ambassadeurs**.

Saint-Céré, Mardi 22, **Hôtel des Voyageurs**.

Figeac, Mercredi 23, **Hôtel des Voyageurs-Villa**.

Le « **Traité de la Hernie** » par **A. CLAVERIE** et le « **Livre d'Or** » des preuves de guérison sont envoyés gratuitement et discrètement sur demande à **M. A. CLAVERIE**, 234, Faub. St-Martin, à Paris.

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date à Paris du 12 mars 1913, dont l'un des originaux a été déposé au rang des minutes de Me Ader, notaire à Paris, le même jour 12 mars 1913, M. Reymond CHAREIRE, banquier, demeurant à Paris rue Drouot, N° 7, ayant agi au nom et comme liquidateur de la Société en commandite simple connue sous la raison et la signature sociales « BANQUE CHAREIRE & Cie » dont le siège social était à Cahors, rue Fénelon N° 8, a fait l'apport à la Société anonyme dite « Banque Régionale Française », ayant son siège à Paris, 7, rue Drouot, du fonds de commerce de Banque que la Société en commandite simple dite Banque Chareire et Cie exploitait à Cahors sous la dénomination de « Banque Chareire et Cie » comprenant : le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, les différentes succursales en dépendant (agences et bureaux), le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation et le droit aux baux de toutes locations verbales ou écrites en dépendant.

La Société « Banque Régionale Française » a été définitivement constituée ainsi qu'il résulte des délibérations des deux Assemblées générales constitutives tenues, la première le 14 mars 1913 et la seconde le 21 mars 1913, dont des originaux ont été déposés au rang des minutes de Me Ader, notaire à Paris, qui en a dressé acte, le même jour 21 mars 1913.

Les oppositions, devront sous peine de forclusion, être faites dans le délai de dix jours à partir de la présente insertion et seront reçues en l'étude de Me ADER, notaire à Paris, 226, boulevard St-Germain.

Pour deuxième insertion :

J. ADER.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries
Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos
Moteurs courant continu, alternatif, monophase et triphase
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU
Constructeur-Electricien
9, Rue du Lycée, 9 — Cahors
Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction
Prix défiant toute concurrence
Plans et devis sur demande
Location de décoration électrique
pour fêtes et soirées
TÉLÉPHONE 37

Guérison assurée de toutes les maladies
DU **FOIE** ET DES **REINS**
DIABÈTE — ALBUMINURIE
Coliques Hépathiques et Néphrétiques
par la **FERMENTOSE**
Prix 3.50 la boîte de 30 cachets pour 15 jours de traitement.
En vente dans toutes les bonnes Pharmacies.
Laboratoire de la FERMENTOSE, 35, Rue du Rocher, PARIS

Soins de la Peau
CRÈME SIMON
sans rivale
J. Simon. PARIS

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 9 avril 1913.

Le marché débute ferme, mais par la suite, sans raison, la tendance devient lourde.

La Rente française est en nouvelle et importante baisse toujours sur de grosses ventes du comptant, à 86,22.

Les chemins français sont sans changement.

Les fonds d'Etats étrangers reproduisent leurs cours.

Nos établissements de crédit sont lourds aux cours d'hier.

Le Crédit français et différentes banques françaises, russes et italiennes font procéder le 14 avril courant, à l'émission de 30.000 obligations de 500 francs 4 1/2 0/0 du chemin de fer russe d'Akkerman. Ces obligations sont émises, jouissance du 14 avril 1913, à 483,25 dont 100 francs sont à payer en souscrivant et 383 fr. 25 à la répartition, qui aura vraisemblablement lieu le 17 avril.

Les souscriptions sont reçues dès à présent au Crédit Français à Paris, à la Banque Adam à Boulogne-sur-Mer, au Comptoir d'Escompte de Mulhouse, au Crédit du Centre à Blois, au Crédit Nantais à Nantes ainsi que dans toutes les succursales et agences de ces maisons, enfin chez tous les agents de change et banquiers à Paris et dans tous les départements.

La hausse que nous signalions sur l'action des Pétroles de Colombia, s'accentue à 1815.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Chemins de fer d'Orléans, du Midi, du Nord de l'Espagne, de Madrid-Saragosse-Alicante, Andalous du Sud de l'Espagne et de Bobadilla à Algésiras.

Voyages en Espagne et au Maroc

A l'occasion des nombreuses fêtes qui ont lieu au printemps en Espagne, la Compagnie d'Orléans délivrera au 15 Mai, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau, des billets spéciaux de 1re et 2e classes, à prix très réduits, permettant d'atteindre Madrid, Cordoue, Séville, Cadix Grenade, Malaga et Algésiras et comportant dix itinéraires différents.

Exemples :

1er itinéraire : Paris à Madrid et retour : 1re classe 180 fr., 2e cl. 129 fr.

2e itinéraire : Paris à Séville et retour : 1re classe 250 fr., 2e classe 183 fr.

5e itinéraire : Paris à Algésiras et retour : 1re classe 286 fr., 2e cl. 209 fr.

9e itinéraire : Paris à Séville, Grenade, Baeza, Madrid et retour : 1re cl. 276 fr., 2e classe 202 fr.

Validité pour le retour jusqu'au 30 Juin 1913, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ. Faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, Bayonne et Hendaye : en Espagne à tous les points du parcours.

Les voyageurs trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escurial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

Excursions en Andalousie, à Gibraltar et au Maroc

Jusqu'au 25 Mai, les voyageurs trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursion à prix très réduits valables 30 jours, avec arrêts facultatifs pour Xérès, Cadix et Grenade et retour à Séville ou Cordoue, ainsi que pour Gibraltar.

Services rapides quotidiens par trains rapides et trains de luxe, notamment :

Sud-Express quotidien entre Paris et Madrid;

Andalousie-Express quotidien entre Madrid et Séville pendant les mois de Mars et Avril;

Maroc-Express, service rapide bihebdomadaire pour Algésiras et Gibraltar. Traversée d'Algésiras à Tanger en 2 heures 1/2 environ.

Cartes d'excursions en Touraine

Ces cartes, délivrées toute l'année à Paris et aux principales gares de province, comportent la faculté de circuler à volonté dans une zône formée par les sections d'Orléans à Tours, de Tours à Langeais, de Tours à Buzançais, de Tours à Gièvres, de Buzançais à Romorantin et de Romorantin à Blois.

Elles donnent, en outre, droit à un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs, entre la gare de départ du voyageur et le point d'accès à la zône définie ci-dessus.

Leur validité est de 15 jours, non compris le jour du départ à l'aller, ni celui de l'arrivée au retour, avec faculté de prolongation à deux reprises de 15 jours, moyennant supplément.

Des cartes de famille sont délivrées avec une réduction de 10 à 50 0/0 sur les prix des cartes individuelles, suivant le nombre des membres de la famille.

Dames ch. vous travail facile garanti 3 fr. par jour. Ecr. Vacher, 2, rue Juliette Dodu, Paris.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

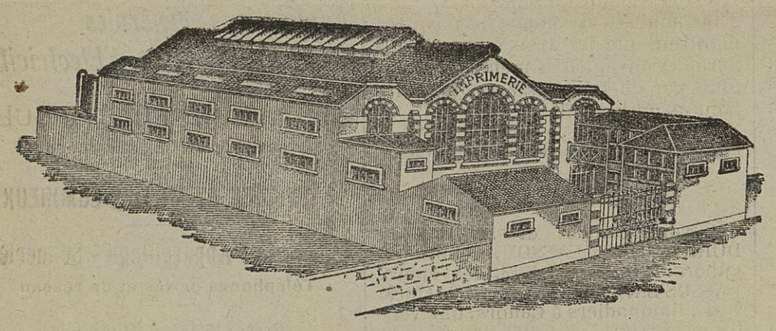

USINE DE CAHORS

ALENÇON (Orne)

20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA
GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE TÉLÉPHONE 42
La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ
LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : Paul GARNAL, O. ✠, Pharmacien de 1re Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) -- CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL
remplace l'Huile de Foie de Morue
POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.
Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal et le Corps Médical
ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le « plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile « de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la « rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépura- « tifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue « associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état « naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les « engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spéci- « fique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatis- « mes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections « de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, sti- « mule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

SERVICE D'HIVER 1912-13

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 30	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 40	23 4	—
LIMOGES arrivée	—	14 2	—	0 52	2 35	8 39	—
LIMOGES départ.	3 16	14 12	—	0 58	2 44	9 10	—
BRIVE.. arrivée	6 18	15 41	—	2 27	4 31	12 5	—
BRIVE.. départ.	6 45	15 48	16 »	2 33	4 50	13 12	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 35	—	—	13 47	20 3
SOUILLAC arr..	7 40	—	16 54	—	5 25	14 6	20 23
SOUILLAC dép .	7 45	—	16 56	—	5 28	14 10	20 43
CAZOULÈS.....	7 53	—	17 4	—	—	14 18	20 52
Lamothe-Fénelon .	8 9	—	17 20	—	—	14 34	21 9
Nozac.....	8 19	—	17 30	—	—	14 44	21 20
GOURDON.....	8 31	—	17 42	—	5 53	14 56	21 33
Saint-Clair.....	8 40	—	17 51	—	—	15 5	21 43
Dégagnac	8 51	—	18 2	—	—	15 16	21 55
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 13	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 25	—	—	15 38	22 19
Espère.....	9 22	—	18 35	—	—	15 47	22 30
CAHORS arrivée.	9 32	17 18	18 45	4 3	6 29	15 57	22 41
CAHORS départ .	9 41	17 23	18 58	4 7	6 41	16 7	— 7 »
Sept-Ponts.....	9 51	—	19 8	—	—	16 18	7 12
Cieurac	10 5	—	19 22	—	—	16 34	7 29
Lalbenque.....	10 12	—	19 29	—	—	16 42	7 38
Caussade.....	10 45	18 »	20 2	—	7 18	17 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 7	7 44	17 54	— 8 58
TOULOUSE.. arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	8 38	20 7	10 36

1131

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e classes	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas.	1re, 2e, 3e clas
TOULOUSE.... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	6 »	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 30	7 15	10 47
Caussade.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieurac	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... arr .	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 26	9 7	12 27
CAHORS... dép.	14 49	18 43	19 4	— 5 52	22 40	1 30	9 27	15 32
Espère.....	—	—	19 17	6 6	—	—	9 39	15 44
St-Denis-Catus ...	—	—	19 31	6 21	—	—	9 52	15 57
Thédirac-Peyril...	—	—	19 45	6 37	—	—	10 5	16 10
Dégagnac	—	—	19 54	6 46	—	—	10 14	16 19
Saint-Clair.....	—	—	20 3	— 6 55	—	—	10 23	16 28
GOURDON	—	19 24	20 17	7 11	23 22	—	10 37	16 42
Nozac.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 45	16 50
Lamothe-Fénel. ..	—	—	20 35	7 30	—	—	10 54	16 59
CAZOULÈS.....	—	—	20 49	7 44	—	—	11 7	17 12
SOUILLAC.. a.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 14	17 19
SOUILLAC.. d.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens..	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE..... a.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	3 1	12 11	18 26
BRIVE..... d.	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 8	12 56	18 41
PARIS.. (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS.. (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

1126 — 742

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2e et 3e classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép....	6 6	7 28	12 40	18 52	
Mercuès.....	6 20	7 50	12 54	19 7	
Douelle (*Arrêt*).....	6 24	—	12 58	19 11	
Parnac	6 31	8 8	13 5	19 19	
Luzech	6 37	8 22	13 11	19 27	
Castelfranc.....	6 50	8 46	13 23	19 43	
Prayssac (*Arrêt*).....	6 53	—	13 26	19 46	
Puy-l'Evêque.....	7 2	9 11	13 34	19 58	
Duravel	7 9	9 25	13 41	20 6	
Soturac-Touzac	7 17	9 37	13 49	20 14	
Fumel	7 28	10 4	13 58	20 27	
LIBOS.....	7 34	10 11	14 4	20 33	
PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46	8 42	

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay).....	19 50	22 51	10 »	
LIBOS... dép.....	7 16	15 18	21 9	
Fumel.....	7 27	15 24	21 15	
Soturac-Touzac	7 37	15 34	21 25	
Duravel	7 44	15 41	21 32	
Puy-l'Evêque.....	7 53	15 48	21 39	
Prayssac (*Arrêt*).....	8 »	15 55	21 46	
Castelfranc.....	8 8	16 »	21 51	
Luzech	8 20	16 10	22 1	
Parnac	8 30	16 18	22 9	
Douelle (*Arrêt*).....	8 35	16 23	22 14	
Mercuès.....	8 40	16 28	22 19	
CAHORS. — Ar.....	8 52	16 40	22 31	

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	—	20 30	»	22 51	10 »	
St-Denis-près-Martel.	—	5 46	9 34	13 52	20 5	
Vayrac	—	5 54	10 3	14 3	20 14	
Bétaille (arrêt).....	—	5 58	—	14 7	20 18	
Puybrun.....	—	6 6	10 35	14 16	20 26	
Bretenoux-Biars.....	—	6 18	10 48	14 29	20 39	
Port-de-Gagnac.....	—	6 25	»	14 36	20 46	
Laval-de-Cère	—	6 34	»	14 44	20 56	
Lamativie	—	6 55	»	15 4	21 18	
Siran (arrêt).....	—	7 11	»	15 20	21 34	
La Roquebrou.....	—	7 26	»	15 37	21 49	
AURILLAC. arrivée.	—	8 5	»	16 15	22 28	

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC.. départ.	4 25	»	9 12	14 54	—
La Roquebrou.....	5 7	»	9 52	15 39	—
Siran (arrêt).....	5 20	»	10 5	15 52	—
Lamativie	5 38	»	10 22	16 11	—
Laval-de-Cère	5 56	»	10 40	16 29	—
Port-de-Gagnac.....	6 4	»	10 48	16 37	—
Bretenoux-Biars	6 16	7 52	11 »	16 51	—
Puybrun.....	6 24	8 2	11 9	16 59	—
Bétaille (arrêt).....	6 30	—	11 15	17 5	—
Vayrac	6 36	8 13	11 23	17 12	—
St-Denis-près-Martel.	6 43	8 21	11 30	17 19	—
PARIS (Orsay) arrivée	»	»	22 55	4 46	—

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 17 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 38	10 58	15 35	19 39
Sarlat.....	6 50	7 33	11 58	16 40	20 54
Cazoulès.....	7 31	—	12 38	17 20	21 37
Souillac.....	7 56	10 10	12 50	18 2	21 45
Le Pigeon	8 10	10 48	13 4	18 17	»
Baladou . Arrêt.	8 14	»	13 8	18 21	»
Martel.....	8 21	11 23	13 16	18 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6 54	»	12 14	20 1
Martel...	»	7 8	»	12 28	20 17
Baladou . Arrêt.	»	7 14	»	12 34	20 23
Le Pigeon	»	7 19	»	12 39	20 28
Souillac.....	5 52	8 »	»	13 10	20 58
Cazoulès.	6 »	8 10	»	13 21	21 7
Sarlat.....	6 40	9 17	4 55	14 22	21 51
Le Buisson . ar.	»	10 9	5 51	15 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

EXPRESS

TOULOUSE. dép.	5 26	9 50	12 55	17 42	»	0 30
CAPDENAC. a.	10 9	13 5	16 »	20 58	»	4 19
CAPDENAC. d.	10 23	13 18	16 17	21 19	»	7 16
FIGEAC	10 35	13 30	16 29	21 32	»	7 30
Le Pournel.....	»	»	16 48	21 54	»	7 51
Assier.....	10 58	13 59	16 58	22 3	»	8 4
Gramat	11 17	14 21	17 18	22 26	3 51	8 29
Rocamadour	11 28	14 32	17 29	22 37	»	8 41
Montvalent.....	11 42	»	17 43	22 51	4 27	9 »
St-Denis-p.-Martel arr.	11 52	14 53	17 53	23 1	4 42	9 11
St-Denis-p.-Martel dép.	11 59	14 58	17 57	23 7	4 48	9 17
Quatre-Routes....	12 8	15 7	»	23 17	5 11	9 28
Turenne.....	»	15 16	18 12	23 26	5 37	9 37
BRIVE..... ar.	12 33	15 38	18 33	23 47	6 18	9 59
PARIS (Orsay) ar.	22 55	23 54	4 46	8 42	19 14	»

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	EXPRESS		EXPRESS			
PARIS (Orsay) d.	10 »	—	8 20	20 30	»	22 51
Brive..... dép.	18 42	7 55	19 7	4 41	»	12 41
Turenne.....	19 7	8 21	19 32	»	»	13 6
Quatre-Routes....	19 15	8 32	19 43	5 10	»	13 18
St-Denis-p.-Martel arr.	19 22	8 40	19 51	5 17	»	13 26
St-Denis-p.-Martel dép.	19 26	8 45	»	5 22	»	13 34
Montvalent.....	19 38	8 59	»	»	»	13 47
Rocamadour	19 55	9 19	»	5 46	»	14 8
Gramat	20 6	9 32	»	5 57	»	14 22
Assier.....	20 24	9 55	»	6 16	»	14 47
Le Pournel.....	20 33	10 4	»	»	»	14 57
FIGEAC	20 53	10 24	»	6 42	17 10	15 19
CAPDENAC ar.	21 4	10 35	»	6 53	17 23	15 30
CAPDENAC d..	21 13	10 58	»	7 7	»	16 5
TOULOUSE	0 23	15 53	»	10 53	»	20 48

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép....	7 11	13 31	18 29	
Cabessut.....	7 20	13 40	18 40	
Arcambal.....	7 31	13 51	18 49	
Vers.....	7 40	14 »	18 57	
Saint-Géry.....	7 49	14 8	19 7	
Conduché.....	8 2	14 21	19 18	
Saint-Cirq-la-Popie..	8 9	14 28	19 24	
St-Martin-Labouval..	8 26	14 37	19 31	
Calvignac.....	8 34	14 45	19 37	
Cajarc	8 48	15 1	19 50	
Montbrun.....	8 59	15 12	19 59	
Toirac.....	9 9	15 22	20 7	
Lamadeleine.....	9 22	15 36	20 18	
CAPDENAC. — Ar..	9 34	15 48	20 29	
PARIS (Orsay).....	22 55	4 46	8 42	

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay).....	20 30	—	22 51	
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31	
Lamadeleine.....	7 34	10 55	17 43	
Toirac.....	7 44	11 5	17 55	
Montbrun.....	7 52	11 13	18 4	
Cajarc.....	8 4	11 22	18 16	
Calvignac.....	8 14	11 32	18 27	
St-Martin-Labouval..	8 23	11 38	18 37	
Saint-Cirq-la-Popie..	8 30	11 45	18 46	
Conduché.....	8 36	11 51	18 53	
Saint-Géry.....	8 48	12 2	19 10	
Vers.....	8 53	12 7	19 16	
Arcambal.....	9 1	12 15	19 25	
Cabessut.....	9 10	12 24	19 36	
CAHORS. — Ar.....	9 18	12 32	19 44	

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 12	13 29	20 38	
Carsac.....	9 23	13 44	20 49	
Grolejac.....	9 31	13 56	20 57	
St-Cirq-Madelon.....	9 36	14 3	21 2	
Payrignac (arr.)	9 43	—	21 8	
GOURDON.....	9 52	14 19	21 16	

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	7 36	10 58	17 46	
Payrignac (arr.).....	7 44	—	17 54	
St-Cirq-Madelon.....	7 51	11 13	18 1	
Grolejac	7 56	11 23	18 5	
Carsac.....	8 6	11 37	18 15	
SARLAT	8 17	11 51	18 25	